

— | —
COMPAGNIE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE
(1911-1923),
5, rue Tronchet, Paris

Léon *Gonzague* REGNAULD de BELLESCIZE, président

Né à Lyon, le 16 juin 1865.

Fils de Léopold de Bellescize (1806-1874) et de Rose Lucie Augusta Ernestine Ribet de Monthieux (1822-1874).

Frère cadet de Fernand de Bellescize (1849-1939), saint-cyrien, marié à Valentine Pignatel (1857-1937), fille de Victor Pignatel, administrateur et l'un des fondateurs du Crédit Lyonnais, vice-président (entre autres sociétés) de la [Compagnie algérienne de glace hygiénique](#)...

Marié à Paris VIII^e, le 14 octobre 1905, avec Virginia Mactier, née à New-York, le 18 nov. 1877, veuve Taylor, sœur de Pénélope, épouse de Henri de Langle.

Dont Yolande (M^{me}Louis Amic).

—————
Ingénieur ECP (1899),
administrateur de la Société lyonnaise de minoterie (1906),
président des [Mines de Sidi-Bou-Aouane](#) (Tunisie)(mars 1911),
administrateur de la Société française des bois de Tchécoslovaquie (1919),
de la Société générale de tonnellerie mécanique (1920),
de la [Compagnie algérienne de glace hygiénique](#),
président des [Éts Beccat](#) (mécanique)(1920),
administrateur de l'Omnium maritime français (1921-1922),
de la Société hypothécaire des Entreprises hydro-électriques et générales (1922),
de la Société fermière des Mines de Sidi-Bou-Aouane
des Mines de la Géla (Pyrénées)(mars 1926),
des [Mines de Ras-el-Ma](#) (Algérie)(1926),
des [Mines de zinc de Cho-don](#) (Tonkin) — participations de Sidi-Bou-Aouane —,
de la [Société Le Molybdène](#) (Maroc)(1930),
de la [Société d'exploitations minières de l'Oubangui](#),
...
—————

Décédé à Grasse, le 11 novembre 1957.

CONSTITUTION
Cie financière et industrielle
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juillet 1911)

Au capital de 500.000 fr. divisé en 100 actions de 5.000 fr. chacune. — Il est créé, en outre, 200 parts bénéficiaires attribuées à MM. H. de Langle et Deledicque ¹ fondateurs. — Siège social à Paris, 5, rue Tronchet. — Conseil :

MM. le baron Gonzague de Bellescize,

le duc E. d'Audiffret-Pasquier ²,

F[ernand] Boissier ³,

A[dolphe] Deledicque,

M[aurice] Dutreil ⁴,

comte H. de Langle ⁵,

E. Thierry Delanoue ⁶. —

Statuts déposés chez M^e Rocagel, notaire à Paris, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 4 juillet 1911.

SOCIÉTÉS PARENTES (même siège social)

La [Société des mines de Sidi-Bou-Aouane](#) (S.A., mars 1911)

La [Société franco-marocaine](#) (S.A., nov. 1911)
Fernand et Jean de Bellescize, administrateurs

1918 (30 novembre) : augmentation de capital de 0,8 à 1,4 MF des [Éts Beccat](#)
en grande partie souscrite par la Compagnie financière et industrielle

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 février 1920)

¹ Adolphe Deledicque : banquier à Blois, administrateur des Mines de l'Itasy (Madagascar)(1910-1912), de la Société d'alimentation, commissaire aux comptes des Mines de Sidi-Bou-Aouane (Tunisie), administrateur de la Revue française hebdomadaire (1921)...

² Duc Étienne d'Audiffret-Pasquier (1882-1957) : député de l'Orne (1919-1942). Administrateur des Mines d'Anzin, de l'Union des mines, de la Société fermière des mines fiscales de l'État polonais en Haute-Silésie, du Lloyd de France-Vie (1929), etc. Voir [Parlementaires et financiers](#).

[Administrateurs de sociétés cotés à Paris en 1956](#).

³ Fernand Boissier (Genève, 1880-Genève, 1934) : frère cadet de Gustave Boissier (1867-1924), diplomate et gendre de Jules Marcuard, banquier à Paris. Banquier, associé de Ferrier-Lullin & Cie, administrateur des Mines de Sidi-Bou-Aouane (1911), de la Société d'exploitation des graphites de Madagascar (1912), puis des Graphites et de l'Ankaratra.

⁴ Maurice Dutreil (1875-1940) : député de la Mayenne (1902-1928). Administrateur de The Huelva Copper & Sulphur Mine, Banque hypothécaire franco-égyptienne, l'Île-de-France Assurances, Omnium français de l'Europe Centrale, etc.

⁵ Henri de Langle (1879-1944) : officier, beau-frère de Gonzague de Bellescize. Administrateur des Mines de Sidi-Bou-Aouane (1911) et des Mines de Ras-el-Ma (1926).

⁶ Thierry Delanoue, puis Edmond Thierry-Delanoue (1843-1927) : député de l'Aube (1902-1906). Administrateur de la Société générale de canalisations électriques (1910), de la Société pour la location de compteurs et de matériel électrique (1911), Société des Établissements Pigeon (Lampes)(1921), de la Compagnie industrielle maritime (1922), de Paris-Aubevoye, des Établissements Drouet : isolants en mica et dérivés (1929)...

Cie financière et industrielle. Au siège, à Paris, 5, rue Tronchet. O. du j., extr. : vérification des formalités concernant l'augmentation du capital. — *Petites Affiches*, 9 février 1920.

COMMISSION GÉNÉRALE
pour la défense des porteurs français de valeurs allemandes, etc.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 août 1920)

Cie financière et industrielle, Paris, 5, rue Tronchet

APPELS DE FONDS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 septembre 1920)

Société générale de tonnellerie mécanique.— Versement des 2^e, 3^e et 4^e quarts, avant le 15 octobre, à la [Compagnie financière et industrielle](#), 5, rue Tronchet. — *Gazette du Palais*, 11 septembre 1920.

Compagnie financière et industrielle
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juin 1921)

L'assemblée d'hier a approuvé les comptes de 1920, accusant un bénéfice brut de 1.022.305 fr. et un bénéfice net de 537.198 fr. Le dividende, fixé à 6 % soit 157 fr. 50, sera mis en paiement le 1^{er} juillet, sous déduction de l'acompte de dividende de 75 fr. déjà distribué. Les parts recevront 10 fr.

M. Fernand Boissier, administrateur sortant, a été réélu.

L'assemblée extraordinaire du même jour a décidé la transformation en actions de 500 fr. des actions actuelles de 5.000 fr., et a, en outre, autorisé le conseil à augmenter le capital en une ou plusieurs lois de 7.500.000 fr. à 20 millions.

CONSTITUTION
Compagnie générale de transports publics et privés
(*La Journée industrielle*, 10 février 1922)

Sous cette dénomination, une société anonyme vient d'être formée pour la création de transports par automobiles des voyageurs et des bagages.

Le siège est à Levallois-Perret (Seine), 16, rue Perrier.

Le capital est fixé à 300.000 fr., en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire.

Les premiers administrateurs sont : MM. François Barazer de Lannurien, négociant, à Paris, rue Nicolo, 69 ; Georges de la Blanchardière, au château Le Val, commune de .Notre-Dame-du-Guildo (Côtes-du-Nord) ; Roger de Gontaut-Biron, à Paris, rue Lincoln, 7 ; Gaston de Largentaye, à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 29 ; [André Le Conte](#), à Paris, rue de Magdebourg, 5 ; Louis de Crozé, à Paris, rue Agar, 9 ; [Fernand Desprès](#), à Paris, rue Daru, 15, et la [Société Compagnie financière et industrielle](#), dont le siège est à Paris, rue Tronchet, 5.

COMPAGNIE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1922)

Les bénéfices de 1921 ont été de 453.928 fr. Le dividende brut a été fixé à 17 fr. 50 pour les actions nominatives libérées de moitié, à 25 fr. pour les actions entièrement libérées et à 10 fr pour les parts.

M. le baron Gonzague de Bellescize, administrateur sortant, a été réélu dans ses fonctions. L'assemblée a ensuite ratifié la nomination provisoirement faite par le conseil, de MM. le baron Eschassériaux ⁷, Fortenier, Gerritzen, Conrad Noyon et G. Thenier, en qualité d'administrateurs.

Enfin, MM. Le Roy ⁸ et Fayolle ont été désignés en qualité de commissaires des comptes

Annuaire industriel, 1925 [données antérieures à 1923] :

COMPAGNIE FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE, 5, r. Tronchet, Paris, 8^e. T. Central 02-40. Ad. t. Riellefico. Conseil d'adm. : Prés : Cte Henri de Langle ; Baron G[onzague] de Bellescize ; MM. [Raymond] Bernard-Bruls ⁹, F. Boissier, A. Deledicque, F. Desprès ¹⁰. Adm. délégué : M. Eschassériaux ; Directeur : M. A. Lanjuin ; Secr. général : M. A. Le Conte ¹¹.

Toutes opérations de banque. (584-1-16205).

ÉTABLISSEMENTS BECCAT
(*La Vie financière*, 6 avril 1924)
Polémique sur le rôle de la C.F.I.

⁷ Baron Louis *Maurice* Eschassériaux : marié en 1907, à Versailles, avec Marguerite de Persan, fille d'un diplomate. Commissaire aux comptes de la Société immobilière et sportive (1910), représentant du Crédit français (Loste) au Crédito provinciale de Milan (1911), à la Banque de crédit hypothécaire et agricole de l'État de Sao-Paulo, à la Banque commerciale et foncière des Balkans, au Comptoir des Pays d'Orient (1919), à la Compagnie industrielle maritime (1920). On le retrouve administrateur de la Société du Carburateur Blériot (1930), de Tourisme et industrie (1930) et de Paris-Films (1931), affaires de presse, puis actionnaire du Livre contemporain (1946).

⁸ Probablement Marcel Le Roy-Dupré : voir ci-dessous.

⁹ Raymond Bernard-Bruls (1880-1948) : marié à Clotilde de Bérenger. Adr. : 51, av. Raymond-Poincaré, Paris-XVI^e et château de Coëmont par Vouvray (Sarthe). Enf. : François (ép. Anne Malézieux-Dehon), Hélène (ép. Jacques Thomas) †, Anne (baronne Gilles de Drouas), Michel (ép. Elisabeth de Calmels-Puntis) (*Bottin mondain* 1955 et 1966).

Assesseur lors des assemblées générales de l'Urbaine-Vie et Incendie en 1911-1912, administrateur de la Société de matériaux de construction et de briqueteries du Canada (1914), des Éts Beccat (1919), de la Société immobilière et de transport (S. I. E. T.)(1920), de la Presse républicaine et du Trust franco-belge des pétroles (1921). En outre, aux Thés de l'Indochine (1924) et à l'Agricole et industrielle de Ben-Cui (1926), filiales de la SICAF (il connaissait Lionel-Marie depuis longtemps, avait parrainé avec lui, en 1905, la candidature de Deledicque à l'Union artistique, tous se retrouvant en 1910 au mariage de Lionel-Marie avec Anne-Marie de Catelin). Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (*JORF*, 23 juillet 1932).

¹⁰ Fernand Deprès : administrateur de l'Impor-Expor Société d'études pour toutes affaires d'importation et d'exportation France et Colonies (1921), et, avec Le Conte, secrétaire général de la CFI, de la Compagnie générale de transports publics et privés à Levallois-Perret (1922) et de Claudine Rouget. Maison de modes (jan. 1923). On le retrouve en 1929 aux Mines de Sidi-Bou-Aouane, administrateur de

¹¹ André Le Conte : commissaire aux comptes des Mines de Sidi-Bou-Aouane, administrateur de Compagnie générale de transports publics et privés (1922) et de Claudine Rouget. Maison de Modes (1923).

— II —
BANQUE LE ROY-DUPRÉ

Marcel Le Roy-Dupré, banquier

Administrateur de la Compagnie électrique des Tramways de la rive gauche de Paris (1906).

Président de l'Association des comptables du départements de la Seine (5.000 personnes).

Trésorier de l'Union française, présidée par Jonnart (1917).

Commissaire aux comptes de la Société française des pétroles, essences et naphtes (avril 1920).

Maire de Roquebrune-Cap-Martin

Chevalier de la Légion d'honneur.

CONSTITUTION

BANQUE LE ROY-DUPRÉ
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE À PARIS, 74, FAUBOURG SAINT-ANTOINE

STATUTS

(La Loi, 3 septembre 1921)

I

Aux termes d'un acte sous signatures privées fait en quatre originaux à Paris, le vingt-neuf juillet mil meut cent vingt et un, dont l'un est demeuré annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M^e Pierre Delapalme, notaire à Paris, le même jour, et ci-après énoncé, M. Marcel LE ROY-DUPRÉ, chevalier de la Légion d'honneur, banquier, demeurant à Paris, 5 *bis*, rue du Cirque, et M. Édouard-Léopold-Francis-Mary HUFFER, banquier, demeurant à Paris, 18, rue Hamelin. ont établi les statuts d'une Société anonyme dont la teneur littérale suit :

TITRE PREMIER

Dénomination. — Objet. — Siège. — Durée

Article premier

Il est formé une société anonyme qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, et sera régie par les lois en vigueur sur les sociétés et par les présents statuts.

Article 2

Cette société prend la dénomination de :
BANQUE LE ROY-DUPRÉ

.....
Capital : 20 millions de francs, divisé en 40,000 actions de 500-francs dont 4.500 d'apport attribuées à la société M. Le Roy-Dupré et Cie.
.....

Premiers administrateurs

1° M. le prince de Bourbon-Parme (Sixte), sans profession, demeurant à Paris, 47, rue de Varenne ;

2° M. Carez (Léon-Louis-Hippolyte) ¹², propriétaire, demeurant à Paris, 18, rue Hamelin ; .

3° M. Carnot (François) ¹³, ancien député, demeurant a Paris, 8, avenue de Montspan ;

4° M. Chiris (Georges), administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 2, avenue de Montspan ;

5° M. Decrais (Louis-Jean), conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, demeurant à Paris, 40, rue de Prony ;

6° M. le prince de Ghika (Nicolas) ancien ministre, président de la Banque Natiunei, demeurant à Bucarest (Roumanie), 8, Strada Umbrei ;

7° M. Huffer (Édouard-Léopold-Francis-Mary) ¹⁴, banquier, demeurant à Paris, 18, rue Hamelin ;

8° M. Le Roy-Dupré (Marcel), banquier, demeurant à Paris, 5 *bis*, rue du Cirque ;

9° Banque Massiot et Cie, société en commandite par actions, siège à Nantes, 8, rue Jean-Jacques-Rousseau, représentée par M. Victor Massiot, même adresse ;

10° M. Stoian (Yon), directeur de la Banque Natiunei, demeurant à Bucarest, 98, rue Victoriei.

Commissaires des comptes

M. Maurice Patrognat. administrateur de la Société des Chantiers Généraux ¹⁵, demeurant à Paris, 40, rue des Mathurins,

et M. Jules Besse, ingénieur, demeurant à Paris, 16, rue de la Pépinière.

LA DÉFAILLANCE DE LA BANCA NATIUNEI ET SES CONSÉQUENCES À PARIS

(*L'Information financière, économique et politique*, 24 novembre 1921)

La banque Le Roy-Dupré, très ancienne maison de banque de Paris, dont le Conseil comprend :

MM. S. A. R. le prince Sixte de Bourbon ;

François Carnot, président des Arts décoratifs, ancien député ;

Léon Carez, ancien président de la Société Géologique de France, ancien administrateur de la Compagnie Parisienne du Gaz, etc.

¹² Léon Carez (Paris, 13 nov. 1854-château de Nainville-les-Roches, Seine-et-Oise, 28 janvier 1932) : docteur ès sciences. Chevalier de la légion d'honneur (1909) : collaborateur principal pendant vingt-six ans de la carte géologique de France, ancien président de la Société géologique de France. Administrateur de la Compagnie parisienne du gaz (1885), des Tramways de la rive gauche (1905)(avec Le Roy-Dupré), de la Société minière du port de Vénasque (1905), de la Société hydro-électrique des Dranses (1919), des Forces motrices de la vallée d'Aspe, commanditaire de la Société Buffet père et fils à Paris (maçonnerie).

¹³ François Carnot (Paris, 1872-Paris, 1960) : marié à Valentine Chiris. Ingénieur ECP. Député de la Côte d'Or (1902-1910), puis de la Seine-et-Oise (1910-1914). Administrateur des Éts Antoine Chiris (parfumerie), de la Société coloniale de Bambao...

¹⁴ Édouard Huffer : marié en 1908 avec Hélène Carez, fille de Léon Carez et de Mme, née Margueritte.

¹⁵ Société des chantiers généraux : François Carnot, administrateur délégué.

Georges Chiris, ancien conseiller général des Alpes-Maritimes ;
Le prince Nicolas Ghika, ancien ministre, président de la Banca Natiunei à Bucarest ;
Ion Stoian, ancien député, directeur général de la Banca Natiunei à Bucarest ;
Jean Decrais, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes ;
Lascar Antoniu, ancien vice-président de la Chambre Roumaine ;
Le Prince, M. Sturdza ;
Le Roy-Dupré, vice-président de la Compagnie Electrique des Tramways de la Rive Gauche, etc...

Édouard Huffer, ancien associé de la maison Le Roy-Dupré, administrateur des Forces motrices d'Auvergne et de la Société Hydro-Electrique des Drances, etc., effectuait des paiements en francs au moyen de chèques que la Banca Natiunei, sa correspondante et dont plusieurs administrateurs figuraient dans son propre conseil, tirait sur elle.

Pour se couvrir de ces paiements, la banque Le Roy-Dupré tirait à son tour, comme il est d'usage, des lei sur la Banca Natiunei qui devait en avoir la provision puisqu'elle ne délivrait, « ne vendait » des francs à Bucarest, que contre versement du montant en lei. Cela fut affirmé à maintes reprises à la banque Le Roy-Dupré par les dirigeants de la Banca Natiunei, et spécialement en une séance du conseil d'administration par son président, le prince Ghika, avec approbation tacite de son directeur général Stoian, assis à ses côtés.

Or il apparut trop tardivement que ces affirmations étaient mensongères ; que la Banca Natiunei avait recours ainsi à un artifice condamnable accompagné d'autres manœuvres pour le faciliter et étayer, pour se créer une trésorerie momentanée et qu'elle était incapable de rembourser les chèques que, pour épargner un protêt et un discrédit de sa signature à Paris. la Banque Le Roy-Dupré avait acquittés sans provision. [Cette situation place la Banque Le Roy-Dupré et une autre banque amie](#) ¹⁶ à laquelle la Banque Le Roy-Dupré vendait à son tour les lei qu'elle ne peut donc livrer puisque défailtante si la Banca Nathunes ne les paye pas, [dans une situation immédiatement périlleuse](#).

Or, si d'ici quelques jours, un premier versement de soixante millions de lei au minimum n'est pas à la disposition de la Banque Le Roy-Dupré, elle et la maison amie victimes de leur confiance sombreront, entraînant d'autres chutes.

Quant aux autres soixante millions (complétant le total à cent vingt millions), ils pourraient être versés à la même caisse. La Banque Le Roy-Dupré ainsi retirerait les chèques, tirés par la Banca Natiunei sur elle, et qu'elle a refusé de payer quand elle s'est vue déjà à découvert de soixante millions de lei et qui sont restés en souffrance à Paris.

Cette situation supportée à grand-peine depuis quatre semaines, d'heure en heure, peut se transformer en une catastrophe. Elle a déjà gravement compromis le crédit, la solidité et l'activité normale de deux banques, la Banque Le Roy-Dupré en particulier contre laquelle par surcroît, les journaux de Bucarest, sur les renseignements du directeur général de la Banca Natiunei, M. Stoian, mènent une campagne calomnieuse.

Celui-ci, convaincu de manœuvres frauduleuses a été arrêté, avec le directeur adjoint et son malheureux président. Le prince N. Ghika, affolé de la situation dans laquelle on l'avait placé et des responsabilités morales qu'elle lui créait, s'est tué.

Le désarroi et la confusion règnent et s'accroissent sur la place de Bucarest. Seule une énergique et rapide action gouvernementale peut modifier une situation qui, de grave, va devenir périlleuse pour tous, y compris le crédit même de la Roumanie.

Banque Le Roy Dupré
(*La Vie financière*, 2 décembre 1921)

16 La Compagnie financière et industrielle ???

(*Le Petit Bleu*, 3 décembre 1921)

Les actionnaires sont invités à verser avant le 31 décembre prochain le deuxième quart des actions souscrites par eux. C'est la conséquence naturelle de la situation dans laquelle se trouve la banque qui, on le sait, est fortement engagée dans la défaillance de la Banca Natiunei.

LA GARANTIE RÉELLE

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1922)

Sous cette dénomination vient de se constituer une société anonyme au capital de 100.000 francs, avec siège, social. 16, rue de la Pépinière ayant pour objet toutes opérations de banque et de crédit ou de prêts sur garanties quelconques, notamment avec affectation de garanties réelle ou personnelle constituée par les crédités ou par tous tiers. Les premiers administrateurs sont : M. Justin Perchot, la [Banque Le Roy Dupré](#), les Forges et Ateliers de Commentry-Oissel, la Banque Russe du Commerce et de l'industrie.

— III —
COMPAGNIE FINANCIÈRE
(ancienne BANQUE LE ROY DUPRÉ)
(1923-1935)

Compagnie financière et industrielle.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1923)
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1923)

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 26 juin, cette société vient de décider le principe de sa fusion avec la Banque Le Roy Dupré, sous la dénomination de Compagnie financière et industrielle (ancienne Banque Le Roy Dupré). La mise en commun des éléments d'activité de ces deux maisons semble devoir bien répondre à leurs intérêts respectifs ainsi qu'à ceux de leur clientèle.

Compagnie financière et industrielle.
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1923)

Les actionnaires de cette société, réunis hier au siège social, à Paris, 5, rue Tronchet, ont décidé le principe de la fusion de la société avec la Banque Le Roy Dupré, sous la dénomination de Compagnie Financière et Industrielle (ancienne Banque Le Roy Dupré).

Banque Le Roy-Dupré*
(*La Vie financière*, 21 septembre 1923)

Une assemblée ordinaire convoquée extraordinairement s'est tenue le 18 courant sous la présidence de M. François Carnot et a approuvé à l'unanimité les propositions présentées par le conseil d'administration, relatives à l'acquisition de différents éléments de l'actif de la Compagnie financière et industrielle et la cooptation au conseil des administrateurs de cette banque. L'assemblée extraordinaire qui devait modifier les statuts a été, faute de quorum, reportée au 23 octobre.

BANQUE LE ROY-DUPRÉ
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
Siège social à Paris. Faubourg Saint-Antoine, 74
(*La Loi*, 16 décembre 1923)

Aux termes d'une délibération prise sur troisième convocation, le vingt-sept novembre mil neuf cent vingt-trois (la première assemblée réunie le dix-huit septembre mil neuf cent vingt-trois, et la deuxième réunie le vingt-trois octobre mil neuf cent vingt-trois, n'ayant pas réuni le quorum voulu par la loi, ainsi que le constatent leurs délibérations), des procès verbaux desquelles délibérations des copies ont été déposées

pour minute à Me Pierre Delapalme, notaire à Paris, le sept décembre mil neuf cent vingt-trois, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque Le Roy Dupré, société anonyme au capital de vingt millions de francs, dont le siège social est à Paris, rue du Faubourg Saint-Antoine, numéro 74, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes, modifiant les statuts de la dite société (publiés dans le journal « La Loi ». feuille du trois septembre mil neuf cent vingt et un) :

I. — Changement de dénomination

Première Résolution

L'Assemblée générale décide ce qui soit :

« À partir du premier janvier mil neuf cent vingt-quatre, la Société prendra la dénomination de :

COMPAGNIE FINANCIÈRE
« Ancienne Banque Le Roy-Dupré »

Deuxième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale apporte les modifications suivantes au texte de l'article 2 des statuts qui suit :

« Article 2. — (Cet article est « modifié de la manière suivante)

« Cette Société dénommée précédemment : Banque Le Roy Dupré, prendra à partir du premier janvier mil neuf cent vingt quatre, la dénomination de :

COMPAGNIE FINANCIÈRE
« Ancienne Banque Le Roy-Dupré »

« Ce titre pourra être modifié... « etc... » (le surplus sans modification).

II. — Parts Bénéficiaires

Troisième Résolution

L'assemblée générale décide ce qui suit :

« Il est créé quinze mille parts bénéficiaires au porteur, sans valeur nominale, mises à la disposition du conseil d'administration. pour être réparties au mieux des intérêts de la Société.

Ces parts ont droit chacune, jusqu'à l'expiration de la société et sa liquidation, alors même que sa durée serait prorogée, à un quinze millième du tiers des soixante-quinze pour cent des bénéfices attribués par l'article 48 des statuts aux actionnaires, sans distinction de catégorie, après les prélèvements pour la réserve légale et pour un premier dividende de six pour cent, à servir aux actions. »

« En outre, à la liquidation de la société, les parts concourent à la répartition finale au même titre que les actions, après l'extinction de tout le passif et le remboursement aux actionnaires des sommes versées au titre de libération des actions.

« L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sur la proposition du conseil d'administration, peut, à toute époque, décider le rachat des parts bénéficiaires au prix de cinq cents francs chacune.

« Cette faculté de rachat sera inscrite sur les titres.

.....
Pour extrait et mention,
Le conseil d'administration.

Banque Le Roy-Dupré
(La Vie financière, 21 septembre 1923)

Une assemblée ordinaire convoquée extraordinairement s'est tenue le 18 courant sous la présidence de M. François Carnot et a approuvé à l'unanimité les propositions présentées par le conseil d'administration, relatives à l'acquisition de différents éléments de l'actif de la Compagnie financière et industrielle et la cooptation au conseil des administrateurs de cette banque. L'assemblée extraordinaire qui devait modifier les statuts a été, faute de quorum, reportée au 23 octobre.

Denis de LEEUW, directeur

Ressortissant néerlandais.
administrateur de la [Société agricole et financière d'Algérie](#) (1928),
et de la [Société algérienne de mines](#) (1928),
administrateur délégué de la Caisse franco-néerlandaise de cautionnement (S.A., 1895),
administrateur de la [Société des mines de cuivre de Ténès](#) (1929),
Administrateur éclair de la [Compagnie d'Aguilas](#) (1930),
et administrateur du Comptoir financier pour la mobilisation des créances sur
administrations publiques (Cofimo)(mars 1934)

Médaille d'argent de la reconnaissance française :

« M. de Leeuw (Denis), de nationalité hollandaise, trésorier du comité néerlandais d'assistance en faveur des enfants français des régions envahies : s'est acquitté très heureusement d'une mission en Hollande pour les réparations des dommages de guerre: a pris une part active à la fondation de l'hôpital néerlandais du Pré-Catelan ; a hospitalisé en outre à ses frais, dans leur traversée de Paris, de nombreux blessés (*JORF*, 21 décembre 1920). »

Chevalier de la Légion d'honneur (M.A.E.) :

Sujet hollandais, banquier. Services rendus aux intérêts français (*JORF*, 13 janvier 1927).

COMPAGNIE FINANCIÈRE ANCIENNE BANQUE LE ROY-DUPRÉ
Société anonyme au capital de 20.000.000 de francs
Siège social : 74, faubourg Saint-Antoine à Paris
(*La Loi*, 10 août 1929)

Modifications statutaires

.....
Réduction à 5 du nombre d'administrateurs

« Étaient désignés pour la première fois comme administrateurs :

1° Monsieur le baron Robert Deville, administrateur de sociétés, demeurant à Paris,
17, rue de Miromesnil ;

2° Monsieur le comte Philippe d'Harcourt, fondé de pouvoirs de banque, demeurant
à Paris, 127, boulevard Haussmann ;

3° Monsieur Jean Huffer, demeurant à Paris, 101, avenue Henri-Martin.

Sont désignés actuellement :

1° Monsieur le comte Guy de Fayolle, administrateur de sociétés, demeurant à Paris,
22, avenue de Lamballe ;

2° Monsieur le comte Philippe d'Harcourt, demeurant à Paris, 127, boulevard
Haussmann ;

3° Monsieur Jean Huffer, demeurant à Mulhouse, 22, boulevard Gambetta. »

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 10.000.000 de francs.

Siège social : ALGER, 4, boulevard de France.

RC Alger 16766

(*Le Journal général des travaux publics et du bâtiment*, 22 septembre 1929)

.....
Les porteurs de parts devront déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée, soit au siège social de la société, soit au bureau administratif à Paris, 272, boulevard St-Germain, soit à la COMPAGNIE FINANCIÈRE (Ancienne Banque LE ROY-DUPRÉ), 5, rue Tronchet, à Paris, ou dans tous établissements de Crédit ou Banques agréés par la Société.

(*Archives commerciales de la France*, 15 juillet 1932)

PARIS. — Modification. — Société dite Cie FINANCIÈRE, Ancienne Banque LE ROY-DUPRÉ. 74, fg Saint-Antoine. — Capital réduit de 20.000.000 francs à 15.000.000 francs. — *J. S. S.* (pub. du 7 juillet 1932).

COMPAGNIE FINANCIÈRE
ANCIENNE BANQUE LE ROY DUPRÉ
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS.
SIÈGE SOCIAL: 11, RUE TRONCHET,
PARIS R. C. SEINE: 167152.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
PREMIÈRE INSERTION.
(*BALO*, 22 avril 1935)

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Compagnie financière ancienne Banque Le Roy Dupré, convoquée pour le mercredi 10 avril 1935, n'ayant pu délibérer valablement, faute de quorum, messieurs les actionnaires sont convoqués pour une seconde assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra à Paris, au siège social, 11, rue Tronchet, le lundi six mai 1935, à dix heures. avec le même ordre du jour, à savoir:

1. Rapport du conseil.
 2. Dissolution anticipée et mise en liquidation amiable de la société.
 3. Nomination d'un comité de liquidation, fixation de ses pouvoirs et honoraires.
 - 4 Questions diverges.
 5. Pouvoirs pour publication.
- Le conseil d'administration.
-

FAILLITE

(Le Petit Bleu de Paris, 27 juin 1935)

Compagnie Financière (Ancienne Banque Leroy-Dupré), société anonyme au capital
20.000.000 de francs, dont le siège est à Paris, 11, rue Tronchet.

OFFICIERS MINISTÉRIELS
HÔTEL DROUOT
(Journal des débats, 30 décembre 1935)

Vente aux enchères publiques, en vertu d'ordonnance,
après faillite de la Cie financière, ancienne Banque Le Roy-Dupré

TABLEAUX ANCIENS

des écoles anglaise, flamande et hollandaise

Piano 1/4 de queue de Steck

TAPISSERIE TAPIS D'ORIENT à Paris, salle 11, de l'Hôtel Drouot, le jeudi 9 janvier
1936, à 14 heures

M^e MUEL, comm.-pris., 11, rue de Provence, assisté de M. Gaston Demis, expert
pour les tableaux, 7, rue de Penthièvre, à Paris ; au comptant 14,50 % en sus.
Exposition publique le mercredi 8 janvier 1936, de 2 à 6 heures.
